ASSOCIATION LINUX DU CANADA

DÉFI D’INNOVATION ÉTUDIANTE EN LOGICIEL LIBRE 2027

Règlement officiel des projets et évaluation

Cadre des projets approuvé · Version française

PARTICIPATION GRATUITE | INSCRIPTIONS DU 1er NOV. 2026 AU 31 MARS 2027 | DÉPÔT DU 1er AVRIL AU 31 JUILLET 2027

01 Objet et portée

L’Association Linux du Canada (ALC) organise le Défi d’innovation étudiante en logiciel libre 2027, une initiative éducative nationale intégrée à la Semaine du logiciel libre 2027. Le Défi favorise la créativité, l’apprentissage technique, l’innovation responsable, la collaboration et les contributions significatives aux technologies libres. La participation ne garantit ni prix, ni aide financière, ni sélection pour la présentation nationale.

02 Admissibilité des participants

Le Défi est ouvert aux personnes étudiantes inscrites dans un établissement d’enseignement canadien reconnu, y compris les étudiantes et étudiants internationaux au Canada. Quatre catégories : (1) Jeunes innovateurs : de la 7e à la 12e année ou l’équivalent; (2) Collèges et établissements polytechniques; (3) Universités, y compris les cycles supérieurs; (4) Innovateurs émergents : personnes diplômées d’un programme canadien admissible entre le 1er avril 2026 et le 31 mars 2027 inclusivement. L’admissibilité est établie au 31 mars 2027, sous réserve de la règle particulière concernant les diplômés récents. Une preuve de statut peut être demandée par un moyen sécurisé. Les personnes mineures doivent obtenir un consentement parental ou tutélaire vérifié avant la confirmation de leur inscription.

03 Équipes et limite de participation

La participation est GRATUITE. Chaque personne ne peut participer qu’à UN SEUL projet en compétition. Les inscriptions individuelles et les équipes de QUATRE personnes au maximum sont admises. Tous les membres doivent être admissibles et appartenir à la MÊME catégorie; les équipes réunissant plusieurs catégories ne sont pas autorisées. L’équipe désigne une personne-ressource et précise les contributions de chacun. Les enseignants et mentors peuvent conseiller les participants, sans réaliser à leur place le travail substantiel.

04 Calendrier officiel

Toutes les dates sont en heure normale du Centre de la Saskatchewan (HNC, UTC−6), appliquée toute l'année. Inscriptions : du 1er novembre 2026 à 00 h 00 min 00 s au 31 mars 2027 à 23 h 59 min 59 s. Dépôt des projets : du 1er avril 2027 à 00 h 00 min 00 s au 31 juillet 2027 à 23 h 59 min 59 s. Évaluation et sélection des finalistes : du 1er août 2027 à 00 h 00 min 00 s au 20 août 2027 à 23 h 59 min 59 s. Certains projets pourront être invités à la présentation nationale les 3 et 4 septembre 2027 au Prairieland Park, à Saskatoon. L'inscription et le dépôt du projet sont deux démarches distinctes. Les dépôts tardifs ne sont normalement pas acceptés; une procédure publiée et uniforme pourra traiter les défaillances techniques générales vérifiées.

05 Projets admissibles

Les projets doivent démontrer une innovation, un développement ou une contribution technique significative faisant appel à des technologies libres. Les domaines comprennent Linux, les logiciels, l'IA, la cybersécurité, l'infonuagique, la robotique, l'automatisation, l'accessibilité, les systèmes embarqués, les micrologiciels libres, l'électronique, l'environnement et les technologies communautaires. Les créations originales, améliorations de projets existants, prototypes de recherche, projets de fin d'études, travaux scolaires et projets indépendants peuvent être admissibles. Les projets doivent aller au-delà d'une simple idée et sont évalués selon leur catégorie d'études.

06 Originalité et propriété intellectuelle

Les personnes inscrites doivent accomplir un travail réel et substantiel et identifier leurs contributions. La réutilisation et l'amélioration de projets libres dans le respect des licences sont encouragées. Le plagiat, les résultats fabriqués, la dissimulation de contributions de tiers et les fausses déclarations sont interdits. Les participants conservent la propriété intellectuelle de leurs créations originales. L'ALC ne reçoit qu'une autorisation limitée et non exclusive pour évaluer les projets et, avec les permissions appropriées, diffuser les descriptions, images et démonstrations approuvées dans le cadre de la promotion et des comptes rendus du Défi.

07 Publication en logiciel libre

Un dépôt public de code source OU une documentation technique ouverte équivalente est OBLIGATOIRE au plus tard le 31 juillet 2027 à 23 h 59 min 59 s HNC et doit demeurer accessible pendant l'évaluation. Les projets logiciels devraient publier le code pertinent créé par les participants et une licence appropriée; les projets matériels peuvent fournir schémas, micrologiciels, fichiers de conception et instructions d'assemblage. La documentation doit permettre de comprendre, reproduire, construire ou évaluer le projet. Il faut indiquer les dépendances, créditer les contributions et respecter les licences tierces. Il est interdit de publier des identifiants, des données personnelles, des travaux confidentiels ou des éléments propriétaires. Les restrictions légales ou de sécurité doivent être expliquées; l'ALC déterminera si les éléments ouverts fournis satisfont à cette exigence.

08 Développement assisté par IA

L’IA peut aider à la recherche, à la réflexion, au débogage, aux tests, à l’accessibilité, à la documentation et à la génération limitée de code. Toute utilisation IMPORTANTE de l’IA DOIT être déclarée, en précisant les outils, les tâches et l’ampleur approximative. Les participants doivent prendre et comprendre eux-mêmes les principales décisions techniques, la réalisation et la validation. Un projet produit essentiellement par IA sans contribution étudiante significative est inadmissible. Les juges peuvent interroger les participants sur l’architecture, le code, les méthodes et les limites. La dissimulation délibérée d’une utilisation importante de l’IA ou la présentation trompeuse de ses résultats comme travail personnel peut entraîner une disqualification. Aucun pourcentage fixe de code généré par IA n’est imposé; les accommodements légitimes liés aux technologies d’assistance sont respectés.

09 Sécurité, éthique et légalité

Les projets doivent respecter les lois canadiennes applicables, les politiques des établissements et les exigences de sécurité. L’accès non autorisé, le déploiement de logiciels malveillants, la surveillance illégale, les démonstrations dangereuses et l’utilisation abusive de données personnelles sont interdits. Les projets de cybersécurité défensive doivent se dérouler dans des environnements contrôlés et autorisés. La recherche avec des participants humains doit respecter les exigences éthiques applicables. L’ALC peut limiter les démonstrations ou refuser les projets dangereux ou illégaux.

10 Pièces exigées au dépôt

Chaque projet doit fournir : titre et catégorie; équipe inscrite et contributions des membres; résumé et problème traité; solution et démarche technique; dépôt libre ou documentation équivalente avec licences applicables; instructions d’installation ou de reproduction; preuves de fonctionnement; impact et limites; déclaration de l’aide de l’IA et des contributions tierces; et éléments de démonstration. Une VIDÉO de démonstration, lorsqu’elle est fournie, ne doit pas dépasser CINQ MINUTES; des solutions accessibles de remplacement doivent être offertes. Le portail précisera les formats et limites de téléchargement. Les liens doivent demeurer accessibles pendant l’évaluation.

11 Critères d’évaluation

Les projets admissibles sont notés sur 100 points : INNOVATION ET CRÉATIVITÉ 25; CONTRIBUTION AU LOGICIEL LIBRE 25; RÉALISATION TECHNIQUE 20; IMPACT CONCRET 20; PRÉSENTATION ET COMMUNICATION 10. Les juges tiennent compte de l’âge, de la catégorie, de l’expérience, des ressources disponibles et des apprentissages démontrés, plutôt que du prestige de l’établissement ou du coût du projet. Plusieurs juges qualifiés devraient noter les projets de manière indépendante lorsque possible.

12 Départage et conflits d’intérêts

En cas d’égalité du total, on compare d’abord la note de CONTRIBUTION AU LOGICIEL LIBRE, puis celle d’INNOVATION, puis celle de RÉALISATION TECHNIQUE. Toute égalité persistante est soumise à un comité de jugement indépendant suivant une procédure documentée. Les juges déclarent leurs conflits d’intérêts et ne peuvent évaluer un projet avec lequel ils ont un lien personnel, de supervision ou financier important. Le parrainage ne confère aucun pouvoir de désigner les gagnants. Les notes et décisions sont consignées.

13 Finalistes et distinctions

L’évaluation et la sélection des finalistes se terminent au plus tard le 20 août 2027 à 23 h 59 min 59 s HNC. L’ALC peut ensuite vérifier l’admissibilité et recueillir les autorisations avant l’annonce publique. Des prix ou formes de reconnaissance sont prévus, mais les catégories, montants et éventuelles bourses demeurent à déterminer et ne sont pas garantis. Certains finalistes pourront être invités à présenter les 3 et 4 septembre 2027 à Saskatoon; la participation n’inclut pas automatiquement les déplacements, l’hébergement, le financement ou un espace d’exposition.

14 Conduite et révision de procédure

Les participants, mentors, juges et organisateurs doivent agir avec respect. Le harcèlement, la discrimination, l’intimidation, la tricherie et les entraves volontaires sont interdits. L’ALC peut examiner les infractions, demander des explications et prononcer des disqualifications motivées. Les participants peuvent demander la révision d’erreurs de procédure ou de conflits d’intérêts; les évaluations techniques sont définitives, sauf irrégularité administrative ou procédurale démontrée.

15 Confidentialité et consentement

L’ALC ne recueille que les renseignements raisonnablement nécessaires à l’administration du Défi. Les coordonnées ne sont pas transmises aux commanditaires pour du marketing indépendant sans consentement approprié. Le consentement du parent ou tuteur d’une personne mineure doit être vérifié de façon indépendante avant l’acceptation de son inscription; une simple case cochée par l’élève ne suffit pas. La publication de noms, images ou travaux permettant d’identifier des étudiants nécessite les autorisations appropriées. Un avis de confidentialité publié doit expliquer l’utilisation, la conservation, la sécurité et les droits de communication.

16 Administration et modifications

Le site officiel du Défi constitue la référence pour les procédures à jour. L’ALC peut préciser les démarches et corriger les erreurs équitablement, mais devrait éviter toute modification substantielle de l’admissibilité, des échéances ou de la notation après l’ouverture des inscriptions, sauf nécessité juridique, de sécurité ou circonstance indépendante de sa volonté. Les modifications importantes doivent être publiées et communiquées. Les versions française et anglaise expriment les mêmes règles; tout différend d’interprétation est tranché par l’ALC de façon équitable et cohérente.

Official website: linuxassociation.ca/student-innovation-challenge/ · info@linuxassociation.ca